

# THÈME 1

## UN SECOND DEGRE POUR LA REUSSITE DE TOUS

(Rapporteurs : Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-Hervé Cohen,  
Monique Daune, Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani)

### Sommaire

#### 1 . NOTRE AMBITION POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

##### ▲ 1.1 Répondre aux besoins de la nation et des individus

##### ▲ 1.2 Faire réussir tous les jeunes

###### ○ 1.2.1. Principes et objectifs

###### ○ 1.2.2 Comment y parvenir ?

###### ○ 1.2.3 Responsabilité de l'État, moyens, structures

###### ○ 1.2.4 Territoire et mixité

#### 2 . UN SECOND DEGRÉ DE LA RÉUSSITE

##### ▲ 2.1 Unité et continuum

##### ▲ 2.2 Le collège

###### ○ 2.2.1 Un collège aujourd'hui nié dans sa spécificité

###### ○ 2.2.2 Un collège à conforter dans le second degré

###### ○ 2.2.3 Pour une vraie démocratisation du collège.

###### ■ 2.2.3.1 Les contenus au collège

###### ■ 2.2.3.2 L'organisation du collège

###### ○ 2.2.5 Éducation prioritaire au collège

###### ○ 2.2.6 Pour un DNB rénové

##### ▲ 2.3 Les formations du lycée

###### ○ 2.3.1 Analyse de la réforme Chatel des lycées

###### ○ 2.3.2 Structure du lycée

###### ○ 2.3.3 Contenus au lycée

###### ○ 2.3.4 Parcours de formation au lycée

##### ▲ 2.4 Les poursuites de formation et la ftlv

#### 3 . MÉTIERS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION



35 | *Le métier et la question de la « gouvernance » seront deux axes forts du congrès. Le métier*  
36 | *sera abordé dans ce thème en relation avec le thème 2 et la question de la « gouvernance »*  
37 | *dans le thème 2, en relation avec les rédacteurs du thème 1, seules les conséquences*  
38 | *pédagogiques des modes de gouvernance seront abordées dans ce thème.*

39

## 40 | 1 . NOTRE AMBITION POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

### 41 | ^ 1.1 Répondre aux besoins de la nation et des individus

42 | Ce congrès du SNES doit avoir pour objet principal de penser et de construire un système  
43 | éducatif et plus particulièrement un collège et un lycée émancipateurs, au service de l'intérêt  
44 | général et des élèves, et permettant à chacun d'entre eux de trouver sa place dans notre  
45 | société et de s'y épanouir.

46 | L'éducation et la formation initiale sont un levier essentiel pour le développement  
47 | économique et social d'un pays. L'élévation des qualifications des jeunes au sortir du  
48 | système éducatif, et l'accès aux diplômes correspondants, restent la meilleure protection  
49 | contre le chômage et la précarité [1] Elles contribuent aussi à l'amélioration de la qualité des  
50 | conditions de travail [2] Accéder à un haut niveau d'éducation permet de déboucher sur une  
51 | meilleure appréhension des enjeux de société, la possibilité de prendre toute sa place dans  
52 | les débats et de contribuer à la construction de la société. Or, le gouvernement s'est engagé  
53 | depuis 2005 dans une politique éducative débouchant sur un « apartheid social » : 50 % de  
54 | diplômés du supérieur et renoncement pour l'autre moitié d'une génération, avec éviction  
55 | dès le collège pour certains, entraînant ainsi une déscolarisation d'une partie importante des  
56 | jeunes [3].

57 | Cette politique est basée sur une conception de savoirs et de compétences à acquérir, que le  
58 | gouvernement cherche à légitimer par l'insertion professionnelle future et qui relève plus de  
59 | l'accumulation que de l'appropriation. Ainsi, se déploie une approche sur la formation tout au  
60 | long de la vie qui relègue à la vie d'adulte tout ce qui n'aurait pu être acquis pendant la  
61 | formation initiale, ce que nous contestons.

62 | Combattre cette politique, c'est combattre pour l'avenir des jeunes, pour un droit à  
63 | l'éducation et à la formation pour tous, dont l'efficacité dépend largement de la qualité de la  
64 | formation initiale, pour l'amélioration des conditions de travail des personnels, c'est mettre  
65 | l'éducation au centre d'un projet de société plus juste.

66 | En effet, les nombreuses réformes imposées ces dernières années éloignent de plus en plus  
67 | l'école d'un projet humaniste au profit de la défense des intérêts marchands et de la mise en  
68 | œuvre d'une politique néo libérale. Mise en concurrence des établissements, des enseignants  
69 | et des élèves, sacralisation du mérite et de l'individualisation, substitution du localisme au  
70 | principe de l'égalité sur tout le territoire : c'est un démantèlement du service public dans ses  
71 | fins et ses moyens auquel nous assistons et devons répondre.

72 | Un droit à l'éducation pour tous entraîne la nécessité de définir les objectifs et les contenus  
73 | de cette éducation. Pour le SNES, il s'agit de permettre à chacun d'appréhender une culture  
74 | commune émancipatrice, ce qui nécessite de repenser les contenus des programmes et de  
75 | concevoir l'ensemble des programmes en cohérence. Tout parcours de formation doit  
76 | déboucher sur des diplômes qui garantissent un niveau de qualification reconnu et l'accès à  
77 | la culture commune.

78 | Vivante et non figée, la culture commune [4] doit prendre en compte l'évolution de la

79 société, ses débats, mais aussi intégrer les nouvelles formes de culture (informationnelle,  
80 numérique, médiatique...) sans oublier une démocratisation réelle de l'accès à la culture  
81 artistique. Celle-ci passe par le rétablissement et l'extension des dispositifs complémentaires  
82 (ateliers artistiques, classes à PAC...) ainsi que des enseignements obligatoires de type  
83 « classe à horaires aménagés » (CHAM, CHAD, CHAT) au collège. Au lycée cela passe par les  
84 enseignements dans le cadre des options (obligatoires et facultatives) avec en collège  
85 comme en lycée les moyens qu'exigent leur mise en place. et Cette culture commune doit  
86 permettre ainsi aux citoyens de s'inscrire dans une démarche d'éducation et de formation  
87 tout au long de la vie.

## 88 ▲ 1.2 Faire réussir tous les jeunes

### 89 ○ 1.2.1. Principes et objectifs

90 Nos propositions pour construire une culture commune, élément structurant d'un second  
91 degré cohérent, restent valides. Le SNES dénonce l'orientation précoce, les idéologies des  
92 dons et du mérite, de « l'égalité des chances » et du « chacun pour soi », et réaffirme le  
93 principe que tous les jeunes sont capables de réussir dans un système cadré nationalement,  
94 sans passer par des dispositifs dérogatoires définis localement.

95 Porter une même ambition pour tous passe par :

96 ■ une formation initiale de qualité dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18  
97 ans qui a le souci de lutter contre l'échec scolaire, d'aider les jeunes à tout moment,  
98 en s'appuyant sur les apports spécifiques des membres des équipes pluri  
99 professionnelles, de favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'égalité fille-  
100 garçons ;

101 ■ la mise en place de temps de travail avec des effectifs réduits afin de lever les  
102 implicites intellectuels, condition indispensable pour la démocratisation et l'accès de  
103 tous à la culture commune ;

104 ■ une éducation et une formation tout au long de la vie dans le cadre du service  
105 public ;

106 ■ une orientation repensée qui permette de développer l'estime de soi, l'envie  
107 d'apprendre, de réussir et de construire sa place dans la société. Il s'agit en particulier  
108 de prévenir le décrochage scolaire. Les enfants issus de familles en grande difficulté  
109 sociale étant sur-représentés parmi les décrocheurs scolaires, il convient de  
110 développer des dispositifs de travail qui permettent d'associer ces familles au sein des  
111 établissements scolaires. L'extension au public en formation initiale de la loi sur la  
112 formation et l'orientation tout au long de la vie, votée en novembre 2009, et le  
113 principe de labellisation des organismes intervenant sur l'orientation aboutit à  
114 assimiler les processus psychologiques et sociaux d'élaboration des projets d'avenir à  
115 l'adolescence aux processus de reconversion ou de perfectionnement professionnel  
116 des adultes. Elle fait l'impasse sur le développement possible au profit d'une  
117 prétendue sécurisation des parcours de formation. L'orientation des adolescents et  
118 des jeunes adultes ne doit pas être instrumentalisée par les politiques néolibérales de  
119 la gestion de la main d'œuvre. Elle doit avoir ses critères propres qui sont le  
120 développement maximum de la personne, l'accès à l'autonomie et l'émancipation.

121 ■ Le Snes demande que la Loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des chances, la  
122 participation et la citoyenneté des personnes handicapées" soit réellement respectée,  
123 mais il faut pour cela que l'Etat investisse afin que le discours se traduise dans les  
124 faits. Il demande donc que comme le code de l'éducation (dans son article L 112-1)  
125 le précise « l'Etat met[te] en place les moyens financiers et humains nécessaires à la  
126 scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés ».

127 ■ Une MGI qui permet la prévention et la remédiation scolaire

128

129 ○ **1.2.2 Comment y parvenir ?**

130 L'évaluation n'a de sens que si elle est conçue comme une doit faire partie intégrante du  
131 processus d'apprentissage et doit être plus soucieuse de repérer les réussites, de valoriser  
132 les progrès, sans démagogie. Le SNES condamne la logique des évaluations incessantes au  
133 détriment des apprentissages, notamment par le biais de livrets de compétences, il réaffirme  
134 donc sa volonté de suppression du LPC. L'utilisation des piliers 6 et 7 du LPC et en particulier  
135 de grilles d'évaluation des comportements pour l'affectation des élèves joue comme une  
136 entrave supplémentaire à l'accès à la formation et à la qualification pour des publics déjà en  
137 risque de rupture. L'école doit permettre aux élèves de construire une culture commune,  
138 d'acquérir des savoirs disciplinaires et des compétences-savoirs faire [5] permettant de  
139 mobiliser les savoirs dans différentes situations.

140 Les disciplines n'étant pas une simple transposition des savoirs universitaires, la création de  
141 lieux de débats sur les contenus à enseigner et les pratiques pédagogiques est indispensable  
142 et urgente, ainsi qu'une démarche démocratique d'élaboration et de consultation sur les  
143 programmes. Dans ce cadre, des commissions d'élaboration doivent associer universitaires,  
144 chercheurs, inspecteurs, représentants des personnels, enseignants... La participation de ces  
145 derniers à cette démarche démocratique devrait faire partie intégrante de leur métier et être  
146 articulée à la formation continue qu'il est urgent de réhabiliter et de rénover.

147 La représentation nationale n'a pas à juger de l'élaboration ni de la conformité des manuels  
148 scolaires, c'est l'affaire de l'Éducation nationale. ~~Le manuel numérique est un enjeu pour~~  
149 ~~l'éducation et une ressource, parmi d'autres, à développer.~~ Il est du ressort de la liberté  
150 pédagogique de l'enseignant et des équipes pédagogiques, de choisir le support apte à  
151 permettre aux élèves l'entrée dans les apprentissages. En tant que concepteur de son  
152 enseignement il est libre d'utiliser les supports qu'il souhaite, y compris les supports  
153 numériques, lesquels ne peuvent être imposés pour des raisons budgétaires.

154 Une réflexion sérieuse doit être menée sur les contenus-nouveaux supports d'enseignements  
155 et sur les contenus collaboratifs élaborés par les enseignants. Il est nécessaire de clarifier la  
156 législation en matière de droits d'auteurs et de propriété intellectuelle dans ce cadre, comme  
157 dans celui des ENT.

158 La réflexion sur les rythmes scolaires doit partir des missions assignées à l'école et des  
159 objectifs de formation. Elle doit permettre d'améliorer les conditions d'étude au sein de la  
160 classe, d'organiser des moments de travail en petit groupe tout en réaffirmant l'importance  
161 du groupe-classe pour apprendre ensemble et en coopération, ~~de mieux articuler travail~~  
162 ~~dans et hors la classe, de mettre en place des modalités d'organisation et des pratiques qui~~  
163 ~~permettent de rendre moins stressante et plus attractive l'activité scolaire.~~ Le SNES refusera  
164 toute réforme des rythmes scolaires qui se ferait contre l'intérêt des élèves et des  
165 personnels, et qui aboutirait à l'allongement de l'année scolaire ou du temps de travail ainsi  
166 qu'à son annualisation. Toute modification devra être soumise à l'approbation des  
167 représentants des personnels de l'Éducation Nationale.

168 Il est tout aussi nécessaire d'améliorer l'encadrement éducatif en y affectant les CPE et  
169 surveillants en nombre nécessaire pour assurer une vie scolaire de qualité la qualité de la vie  
170 scolaire, de l'(accueil des élèves, des locaux, de la restauration scolaire, de l'internat là où il  
171 existe et de l'encadrement éducatif).

172 Nos mandats sur l'aide restent valides. L'empilement de dispositifs d'aide et  
173 d'accompagnement déconnectés des cours est inefficace, tout comme ~~leur approche~~  
174 ~~strictement individualisée~~ sont tous les dispositifs basés sur le mythe de l'individualisation  
175 de l'enseignement. L'enseignement doit rester une activité collective. Les élèves apprennent  
176 avec et par les autres. La formation des enseignants et CPE doit leur permettre de mieux  
177 identifier les difficultés des élèves afin d'en comprendre la genèse et d'éviter, notamment,  
178 les malentendus sociocognitifs. Le rôle des copsy dans la contribution à la réussite scolaire

179 | doit être préservé et renforcé.

### 180 ○ **1.2.3 Responsabilité de l'État, moyens, structures**

181 Avec les contrats d'objectifs, les établissements sont rendus responsables de leurs résultats  
182 alors qu'ils reçoivent des dotations en baisse qui ne tiennent plus compte de leurs besoins.  
183 Dans ce contexte, les pressions de plus en plus fortes à « innover » ou « expérimenter »  
184 pour s'affranchir des règles nationales visent à gérer la pénurie et organiser un système  
185 éducatif à plusieurs vitesses.

186 À cette obligation de résultats sans moyens, le SNES oppose une obligation de moyens qui  
187 s'impose à tous les niveaux pour que les équipes puissent diversifier leurs pratiques et aider  
188 les élèves à la hauteur des besoins. Elle s'impose aussi pour la scolarisation en milieu  
189 ordinaire des élèves en situation de handicap afin de les faire entrer efficacement dans les  
190 apprentissages et de les accompagner dans leurs parcours.

191 La politique de scolarisation des jeunes en situation de handicap doit être à la fois  
192 volontariste et ambitieuse. Pour qu'au-delà de la question de l'accueil, soit bien prise en  
193 compte celle d'une réelle scolarisation des élèves concernés, le SNES exige :

194 ✓ un plan pluriannuel de créations de dispositifs permettant l'accueil de tous les élèves  
195 handicapés (ULIS, EREA, et ITEP). Afin de permettre la mise en place de réels projets  
196 autour de l'accueil de ces élèves, ces dispositifs doivent être annoncés aux équipes au  
197 moins un an avant leur ouverture. Il est indispensable d'accompagner l'ouverture de  
198 ces structures par l'augmentation du nombre de SESSAD, CMPP et de CMP.

199 ✓ que soit retenu le principe de la double inscription des élèves handicapés (dans leur  
200 dispositif et dans leur classe d'accueil) afin de ne pas en faire des élèves « en plus »  
201 mais des élèves à part entière, ayant toute leur place dans leur classe.

202 ✓ Une réelle prise en compte des élèves d'ULIS dans l'attribution des moyens de vie  
203 scolaire (personnels d'encadrements, AVS)

204 ✓ des heures de concertations intégrées dans le service pour permettre un travail en  
205 équipe pluri professionnelle.

206 ✓ l'intégration des établissements (IME, ITEP, IEM...) gérés par des associations dans le  
207 service public d'éducation ou le service public de santé;

208 ✓ le recrutement de médecins scolaires, d'infirmières et d'assistantes sociales, et  
209 l'augmentation du nombre de postes de Copsy.

210

211 Dans les établissements qui concentrent les difficultés sociales et scolaires, cela suppose des  
212 dotations sensiblement abondées dans le cadre d'une politique d'éducation prioritaire qui  
213 maintient les mêmes exigences et objectifs pour les élèves qu'ailleurs. Aujourd'hui les  
214 travaux de la DEPP sur l'évaluation du système éducatif sont soit empêchés, soit non publiés  
215 pour ne servir que le moment venu à la communication ministérielle. Le ministère fait par  
216 ailleurs appel à des organismes privés ou encore à la DGESCO qui se retrouve ainsi juge et  
217 partie en évaluant ses propres politiques. La statistique publique, que les personnels de la  
218 DEPP ont la mission d'assurer en toute indépendance, doit retrouver toute sa place.

### 219 ○ **1.2.4 Territoire et mixité**

220 Le pilotage du système par les moyens sans cesse revus à la baisse et non pas à partir de  
221 missions ou d'objectifs fondés sur les besoins, l'application de règles de gestion soumises à  
222 la performance au nom d'une meilleure utilisation des fonds publics ont des conséquences  
223 redoutables. Sous couvert de donner une soi-disant autonomie aux acteurs locaux, c'est la  
224 logique de la concurrence qui est à l'œuvre en lieu et place d'une administration régulée. Ce  
225 sont des marges de manœuvre de plus en plus grandes laissées aux recteurs dans tous les  
226 domaines, comme celles laissées aux chefs d'établissement.

227 Loin de favoriser la mixité sociale, la politique conduite toutes ces dernières années a encore

228 accentué la polarisation sociale et renforcé les inégalités scolaires. Pour le SNES, la mixité  
229 sociale est un vecteur essentiel de la réussite de tous les jeunes. Il est urgent de revoir en  
230 profondeur la Politique de la Ville, d'appliquer vraiment et de développer les mesures  
231 propres à favoriser la mixité sur tous les territoires.

232 L'assouplissement de la carte scolaire, l'extraction des meilleurs élèves, sous couvert de  
233 « mérite », vers les internats d'excellence ou vers les établissements de ~~centre-ville~~  
234 ~~ville~~, ont accentué les difficultés. Nombre de collèges ZEP deviennent ainsi des  
235 établissements de seconde zone où les élèves captifs sont, au mieux, voués au seul socle  
236 commun. Le programme ECLAIR tourne le dos à l'ambition de la réussite pour tous les  
237 élèves. Le SNES en exige l'abandon. Il revendique au contraire une vraie relance de  
238 l'éducation prioritaire, fondée sur le principe que tous les élèves peuvent réussir. Cela  
239 suppose d'y améliorer sensiblement les conditions d'études des élèves pour leur permettre  
240 d'entrer efficacement dans les apprentissages, et les conditions d'enseignement pour  
241 favoriser la diversification des pratiques pédagogiques. L'éloignement des élèves  
242 « particulièrement perturbateurs » et leur regroupement dans des Etablissements de  
243 Réinsertion Scolaire (ERS) renforcent les comportements a-scolaires. Après un véritable  
244 bilan de l'existant, de nouveaux dispositifs pour favoriser les réinsertions scolaires doivent  
245 être pensés.

246 Par ailleurs, la réduction des moyens pousse les rectorats à la mutualisation : mise en  
247 réseau des établissements pour l'offre de formation dans les zones denses, multiplication  
248 des dispositifs « multisite » voire regroupement des premier et second degré (écoles du  
249 socle) dans les zones rurales. Les inégalités d'accès à des formations diversifiées se creusent  
250 ainsi alors qu'une réelle égalité exige un cadrage national de l'offre de formation et des  
251 efforts particuliers dans les secteurs fragiles et dans les zones rurales.

252 La carte des formations doit être conçue pour permettre à tous les jeunes de pouvoir suivre  
253 les études de leur choix dans l'enseignement public. L'effort de diversité d'options, de  
254 spécialités, de filières doit être plus important là où les difficultés sociales sont plus grandes.

255 Le SNES demande que la carte des formations, incluant les post-bac des lycées, fasse l'objet  
256 d'une concertation syndicale systématique. La fermeture de sections professionnelles au  
257 profit de formations en apprentissage dans des CFA privés n'est pas acceptable. Les  
258 manœuvres pour empêcher l'ouverture d'établissements publics pour conforter le monopole  
259 de l'enseignement privé doivent cesser.

260 Les procédures d'affectation sont aussi source d'inégalité. Dans l'immédiat, elles doivent être  
261 clarifiées, particulièrement celles faisant appel à Affelnet. L'organisation du processus  
262 d'affectation et d'orientation ne doit pas se faire en sacrifiant le 3e trimestre de troisième et  
263 de terminale et nier le rôle du conseil de classe du troisième trimestre. Le calendrier décalé  
264 mis en place dans certaines académies doit être abandonné. Le SNES demande que les  
265 critères d'orientation en Seconde et en Première soient harmonisés et rendus publics  
266 partout. Au-delà du discours sur la diversité des enseignements d'exploration, la réalité de  
267 l'affectation réduit les choix pour la grande majorité des élèves aux enseignements proposés  
268 dans leur lycée de secteur. Ceci accroît considérablement les inégalités scolaires.

269 La fermeture de CIO sous prétexte de mutualisation des moyens produit un affaiblissement  
270 du réseau des CIO qui sont pourtant en mesure d'élargir les choix et les possibilités  
271 d'orientation des élèves.

272 ~~Les procédures d'affectation sont aussi source d'inégalité. Elles doivent être clarifiées,~~  
273 ~~particulièrement celles faisant appel à Affelnet. Le SNES demande que les critères~~  
274 ~~d'orientation en Seconde et en Première soient harmonisés et rendus publics partout.~~

275 Il est par ailleurs nécessaire de développer les internats en recherchant la mixité sociale et  
276 scolaire, pas seulement dans les zones rurales, de façon à maintenir une offre publique et  
277 des conditions d'étude de qualité, ~~l'internat étant un cadre structurant du travail scolaire.~~

279 **2 . UN SECOND DEGRÉ DE LA RÉUSSITE**280 **^ 2.1 Unité et continuum**

281 Tout cursus de formation comporte nécessairement des ruptures de la maternelle au  
 282 supérieur, des changements dans les méthodes et les attentes, et des sauts qualitatifs  
 283 nécessités par l'acquisition de nouvelles capacités et de nouvelles connaissances.

284 La notion d' « école du socle » s'appuie sur le dogme d'une continuité absolue tout au long  
 285 de la scolarité obligatoire à 16 ans, en décrochant le collège du second degré et en faisant  
 286 du lycée la première étape d'une scolarisation jusqu'au niveau L3, mais seulement pour une  
 287 partie d'une génération.

288 À l'opposé, le SNES revendique l'existence d'un segment cohérent pour le second degré de  
 289 la Sixième à la Terminale dans le cadre d'une scolarisation obligatoire portée à 18 ans pour  
 290 permettre à tous les jeunes de s'approprier une culture commune et viser une élévation  
 291 générale des qualifications. Les articulations premier degré-second degré et second degré-  
 292 enseignement supérieur doivent être retravaillées dans cet esprit tout comme celle entre le  
 293 collège et le lycée : ~~Quelles découvertes progressives et non irréversibles de différentes~~  
 294 ~~matières et/ou de nouveaux rapports aux savoirs ? Quelle diversification construire en lien~~  
 295 ~~avec nos exigences d'une culture commune pour tous ? Comment s'appuyer sur ce que les~~  
 296 ~~jeunes ont déjà construit tout en leur permettant de s'en affranchir dans une nouvelle étape~~  
 297 ~~de formation ?~~ C'est pendant la période de développement de l'enfance et de l'adolescence,  
 298 que se construit un rapport aux études, à soi et aux autres, déterminant pour la suite des  
 299 parcours. En entrant dans les contenus et, les exigences cognitives et sociales spécifiques du  
 300 collège et du lycée, les élèves se transforment, évoluent et en construisant un point de vue  
 301 sur les choses, forgent leur personnalité. ~~Comment donner aux équipes pluri-~~  
 302 ~~professionnelles les moyens d'accompagner ces évolutions à partir de regards croisés ? Il~~  
 303 ~~faut des équipes pluri-professionnelles complètes à temps plein dans chaque établissement~~  
 304 ~~pour permettre d'accompagner ces évolutions à partir de regards croisés. L'orientation~~  
 305 ~~scolaire a un rôle déterminant dans cette construction. L'orientation scolaire nécessite de se~~  
 306 ~~projeter dans l'avenir pour laquelle l'institution sollicite les adolescents joue un rôle~~  
 307 ~~déterminant dans cette construction~~

308 La culture commune pour tous introduit un cadre commun à tous, et aucune diversification  
 309 des parcours scolaires n'est possible avant la fin de la troisième.

310 Or, elle est de plus en plus conçue comme instrument de régulation de l'emploi local et  
 311 rabattue sur une information qui, avec l'entrée des milieux professionnels dans l'École,  
 312 confine parfois à la manipulation. Les nouvelles tâches confiées aux enseignants en matière  
 313 d'orientation sont fondées sur le principe de l'interchangeabilité des acteurs, font l'impasse  
 314 sur la complexité des processus en jeu et sur le positionnement des uns et des autres dans  
 315 l'institution.

316 La découverte progressive du milieu économique et social ne peut faire l'objet d'un « cours  
 317 sur les métiers » comme est conçu l'actuel PDMF et dans une certaine mesure les  
 318 enseignements d'exploration. Elle doit se centrer sur une approche psychologique, sociale et  
 319 culturelle de la réalité des métiers et ~~du monde sur le droit~~ du travail aujourd'hui. ~~Ceci~~  
 320 ~~suppose que les enseignants, en fonction de leur discipline et en complémentarité avec les~~  
 321 ~~CO-Psy, puissent avoir le temps nécessaire pour construire de telles démarches d'ouverture~~  
 322 ~~sur la société.~~ De même l'orientation active devient de plus en plus une régulation déguisée  
 323 des flux dans le supérieur. Elle touche plus particulièrement les élèves non familiers du post-  
 324 bac. La liaison entre les lycées et l'enseignement supérieur doit être renforcée en s'appuyant  
 325 davantage sur les CO-Psy, en particulier en développant les postes partagés lycée-SCUIO,  
 326 que l'autonomie des universités tend à supprimer.

327 La mise en place d'un service dématérialisé pour l'information des jeunes ne doit pas aboutir  
328 à la diminution du temps de présence des CO-Psy auprès des élèves, des équipes et des  
329 familles. Son apport doit être strictement limité à de l'information sur les formations, les  
330 diplômes et les cursus.

331 Les procédures d'orientation et d'affectation doivent garder un caractère national. Le recours  
332 à des fiches d'évaluation du comportement de l'élève ou de sa personne en vue de son  
333 affectation doit être abandonné car il transfère sur l'élève la responsabilité de ce qui provient  
334 souvent d'une capacité d'accueil insuffisante.

## 335 ▲ 2.2 Le collège

### 336 ○ 2.2.1 Un collège aujourd'hui nié dans sa spécificité

337 Livré au socle (qui n'a en fait rien de commun) et au LPC qui diluent le sens des  
338 apprentissages, le collège voit ses finalités transformées, les inégalités entre élèves  
339 renforcées et institutionnalisées, et les missions de ses personnels peu à peu dénaturées. La  
340 prétendue « personnalisation » imposée des apprentissages et des parcours traduit-masque  
341 un renoncement à la réussite de tous. Elle met en place une école à deux vitesses censée  
342 correspondre aux capacités et aux talents de chacun à travers des parcours différents-au  
343 profit d'une maximisation des « potentiels » supposés de chacun à travers des parcours  
344 différents: socle pour les uns et ensemble des programmes pour les autres ; PPRE et  
345 accompagnement personnalisé fourre-tout ; évaluations en fin de Cinquième préparant un  
346 délestage vers des dispositifs dérogatoires d'alternance dès la Quatrième. Tout cela dans le  
347 cadre d'une polarisation sociale des établissements renforcée par l'assouplissement de la  
348 carte scolaire, d'un dynamitage de l'éducation prioritaire, d'une incitation forte à  
349 déréglementer à tout prix, au nom du « droit à l'expérimentation ».

350 Le ministère cherche aujourd'hui à franchir un pas supplémentaire en « primarisant » le  
351 collège dans des « écoles du socle » qui ne constituent pas une réponse aux difficultés des  
352 élèves et conduiraient à une impasse en retardant l'entrée des élèves dans les  
353 apprentissages du second degré, voire en l'empêchant pour une partie d'entre eux, tout en  
354 remettant en cause les statuts et missions des personnels.

### 355 ○ 2.2.2 Un collège à conforter dans le second degré

356 Pour le SNES, le collège de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> doit rester la première étape du second degré et  
357 offrir aux élèves des disciplines qui évoluent et se différencient, sans toutefois ressembler  
358 totalement à celles du lycée, plus nombreuses et diversifiées. Aucune étude n'a jamais  
359 montré que le nombre d'enseignants était facteur d'échec et la présence d'enseignants  
360 spécialistes de leur discipline garantit un travail didactique de haute qualité.

361 Mais il est urgent de refonder le collège en le rendant plus juste, plus commun, plus humain.  
362 Voir [6] Il faut lui donner, dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans, les  
363 moyens de faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du second degré et de les  
364 préparer à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée. Il convient de  
365 dédramatiser l'entrée au collège. L'entrée-au-collègeCelle-ci marque une rupture nécessaire  
366 qui aide à grandir ~~mais qu'il faut mieux accompagner par une liaison CM2-Sixième qui~~  
367 ~~permette davantage aux élèves de s'inscrire dans des espaces et temps scolaires organisés~~  
368 différemment. Une meilleure continuité dans les apprentissages passe par des échanges  
369 réguliers entre personnels, particulièrement entre enseignants des premier et second  
370 degrés, sans déboucher sur des échanges de service qui nieraient les spécificités de chacun.  
371 La continuité et le suivi assuré par les psychologues scolaires à l'Ecole primaire et par les  
372 copsy pour le secondaire est un gage de prise en compte de l'élève dans sa globalité dès son  
373 entrée au collège

### 374 ○ 2.2.3 Pour une vraie démocratisation du collège.

#### 375 2.2.3.1 Les contenus au collège

376 La structuration des enseignements en disciplines scolaires constituées est essentielle pour



377 que les élèves puissent construire des savoirs. Construire une interdisciplinarité [7] en  
378 croisant les approches et les regards pour mettre en cohérence des savoirs spécifiques  
379 suppose que les programmes intègrent des thématiques ou problématiques communes, en  
380 rupture avec la conception de l'interdisciplinarité que traduisent les thèmes de convergence  
381 en sciences, l'histoire des arts [8] et l'EIST. L'interdisciplinarité doit être une possibilité  
382 offerte par les programmes à des enseignants qui choisiraient de travailler de cette façon.  
383 Elle ne saurait leur être imposée.

384 En outre, l'EIST offre une vision réductrice des sciences et de la technologie, aboutit à une  
385 perte de contenu disciplinaire et à un enseignement présentant les pires aspects de la  
386 polyvalence axé sur les « bonnes pratiques » et les « capacités ». En effet, les politiques  
387 actuelles tendent à l'extension de la polyvalence. Celle-ci aurait pour conséquence des  
388 suppressions de postes et une remise en cause des contenus disciplinaires et l'expertise  
389 disciplinaire propre aux enseignants du second degré. Le SNES s'oppose donc à toute  
390 réforme qui imposerait la polyvalence.

391 Les programmes du collège doivent rompre avec la logique du socle, s'ouvrir à la diversité  
392 des cultures, réhabiliter démarche technologique et pratiques artistiques, introduire l'usage  
393 raisonné et construit des TICE.

394 Le SNES oppose au socle commun utilitariste et figé en 7 compétences peu lisibles, son  
395 projet de « culture commune » qui vise à la fois l'épanouissement personnel et des  
396 acquisitions cognitives exigeantes à travers une culture large, ouverte et diversifiée. La mise  
397 en œuvre de ce concept de culture commune induit un cadre commun à tous les élèves et  
398 s'oppose à la mise en place de filières avant la fin de la classe de troisième.

### 399 **2.2.3.2 L'organisation du collège**

400 L'hétérogénéité des classes est une richesse qui suppose de rechercher la mixité sociale et  
401 scolaire dans tous les établissements et de diversifier les pratiques pédagogiques dans des  
402 classes de 24 élèves au maximum (20 en éducation prioritaire) avec des dédoublements, du  
403 travail en groupes, des co-interventions (prévues dans les services) afin d'intégrer au  
404 maximum l'aide aux élèves dans le temps de la classe. Il convient de réfléchir à une autre  
405 organisation du temps scolaire : allonger la durée de certaines séquences d'enseignement  
406 permettrait aux élèves de s'inscrire dans des activités moins fragmentées en prenant le  
407 temps de s'installer, de débattre, de chercher, de produire... ~~C'est notamment dans ce cadre~~  
408 ~~qu'au moins une activité interdisciplinaire pourrait être proposée aux élèves pour leur~~  
409 ~~permettre d'approfondir une des thématiques préalablement prévues dans les programmes.~~  
410 ~~Des études obligatoires (dirigées ou encadrées selon les besoins) permettraient par ailleurs~~  
411 ~~d'accompagner tous les élèves dans leur travail personnel.~~ Le développement de dispositifs  
412 d'alternance collège/ entreprise préparant à l'apprentissage et/ou une sortie sans  
413 qualification est un leurre pour les élèves ayant cumulé de graves lacunes. Mais ~~en~~  
414 ~~attendant les effets d'une~~ parallèlement à une politique résolue de prévention de l'échec  
415 scolaire, la question reste posée de leur prise en charge de manière spécifique au sein du  
416 collège ~~ou du lycée professionnel~~. Il faut tout mettre en œuvre pour maintenir ces élèves au  
417 sein du collège, dans leur classe. Pour ce faire, le SNES réclame des moyens spécifiques afin  
418 de permettre dans chaque établissement des cours en tout petit groupe et des personnels  
419 spécialisés dans la prise en charge des différents types de difficultés qui sont source de  
420 décrochage. ~~Avec quel cadrage national ?~~

### 421 **2.2.5 Éducation prioritaire au collège**

422 Faire acquérir des savoirs et savoir-faire exigeants à des élèves qui n'ont pas tous le même  
423 rapport au savoir nécessite à la fois des conditions d'études et d'enseignement qui  
424 permettent de diversifier les pratiques et les démarches, du temps pour lever les implicites  
425 scolaires et accompagner les élèves les plus en difficulté, une formation initiale de qualité  
426 des personnels et une formation continue qui répondent aux enjeux, un travail en équipe  
427 favorisé par du temps de concertation intégré dans le service pour notamment échanger sur

428 les pratiques.

429 Toutes ces problématiques se posent de manière aiguë dans les établissements qui  
430 accueillent majoritairement des élèves issus de milieux populaires. Les propositions du SNES  
431 pour une véritable relance de l'éducation prioritaire restent d'actualité. Contrairement au  
432 programme ECLAIR qui vise à déréglementer dans les établissements concernés en en  
433 rabattant sur les exigences pour les élèves, il s'agit pour le SNES de centrer les efforts sur  
434 les apprentissages en maintenant le même niveau d'exigence qu'ailleurs, mais en donnant  
435 aux personnels les moyens de cette ambition. Les établissements relevant de l'éducation  
436 prioritaire doivent donc être traités en priorité dans le cadre de la loi de programmation  
437 pluriannuelle que revendique le SNES.

### 438 **2.2.6 Pour un DNB rénové**

439 La session 2011 du DNB a amplifié la mascarade d'évaluation des élèves déjà constatée les  
440 années précédentes pour deux piliers du socle (B2i et niveau A2 en LV). Afin que chaque  
441 collège puisse afficher des résultats « présentables » en lien avec son contrat d'objectifs, les  
442 subterfuges n'ont pas manqué : pressions exercées sur les collègues et évaluations  
443 modifiées par le chef d'établissement pour le LPC et l'épreuve d'histoire des arts, repêchage  
444 des élèves par les jurys selon des critères très discutables.

445 Le SNES rappelle son exigence d'abandon du LPC, de la note de vie scolaire et de l'épreuve  
446 orale d'histoire des arts. Ses propositions pour un DNB rénové restent valides : prise en  
447 compte de toutes les disciplines enseignées par le contrôle continu et ~~ou~~ par des épreuves  
448 terminales (non adossées au socle) pour certaines disciplines.

## 449 **2.3 Les formations du lycée**

### 450 **2.3.1 Analyse de la réforme Chatel des lycées**

451 La réforme Chatel des lycées généraux et technologiques, discutée dans l'urgence en  
452 décembre 2009 est installée au pas de charge depuis la rentrée 2010. Le SNES conteste  
453 cette réforme qui diminue les horaires disciplinaires des élèves, externalise le traitement de  
454 la difficulté scolaire dans un accompagnement personnalisé mal conçu, et renvoie au local la  
455 gestion de plus du tiers des moyens horaires. Les réformes des trois voies du lycée  
456 consacrent l'abandon de la volonté de mener 80 % d'une classe d'âge au bac, et conduiront  
457 à terme à l'éviction d'un plus grand nombre d'élèves du lycée. La solution proposée par le  
458 gouvernement de repérage du décrochage scolaire et de renforcement de l'apprentissage est  
459 scandaleuse : elle nie le besoin de formation initiale de jeunes, garantie fondamentale d'une  
460 insertion sécurisée et durable dans le monde du travail. Le SNES demande renouvelée sa  
461 demande d'abrogation de la réforme Chatel et demande un coup d'arrêt à ces réformes et  
462 l'ouverture d'un débat sur les finalités du lycée, dans lequel il doit exposer ses propositions  
463 pour le lycée, avant d'en reprendre les programmes et les structures. Dans l'immédiat, il  
464 demande le rétablissement des grilles horaires nationales et un cadrage national des  
465 dédouplements, et rappelle son attachement à un enseignement fondé sur les disciplines.

466 Il faut revoir de toute urgence, dans le cadre de la remise à plat de la réforme, la place de  
467 l'histoire géographie dans le lycée et en particulier en S : existence d'un tronc commun en  
468 1<sup>ère</sup> (situation intenable pour les enseignants et les élèves), place en terminale S, contenus  
469 enseignés et nature des épreuves au bac.

470 Pour la rentrée 2012, tous les élèves doivent avoir accès à l'option de terminale. De même,  
471 les maths doivent retrouver leur place en 1<sup>ère</sup> L.

472

### 473 **2.3.2 Structure du lycée**

474 Les années lycée sont pour les adolescents un autre moment important de développement  
475 de leur personnalité. Le lycée doit se fixer pour objectif d'amener au baccalauréat l'ensemble  
476 d'une génération [9]. Pour cela, il doit offrir sur tout le territoire le choix entre différents

477 | chemins clairement identifiés, ~~d'égaux—exigences non hiérarchisés~~, permettant par leur  
478 | diversité de mettre tous les élèves en situation de réussite sans pour autant les enfermer  
479 | dans des orientations irréversibles. Ces chemins amènent tous à l'acquisition d'une culture  
480 | commune enseignée avec des moyens suffisants. La structure en voies et en séries [10]  
481 | avec spécialisation progressive répond à cet impératif [11].

482 | La Seconde générale et technologique doit être une classe de détermination [12] conçue  
483 | comme une ouverture vers le cycle terminal et non comme une super-Troisième. Si les  
484 | élèves poursuivent certaines disciplines du collège, les champs nouveaux [13]  
485 | (technologique, économique et social) ou abordés de manière nouvelle (artistique) doivent  
486 | occuper une part conséquente de l'horaire [14]. **Afin de valoriser l'orientation vers la**  
487 | **voie technologique, il est indispensable de mettre en place une première**  
488 | **découverte en classe de seconde. Pour être crédibles, de vrais enseignements de**  
489 | **découverte technologiques doivent être associés à un volume horaire minimum de**  
490 | **3h hebdomadaires en demi-groupes, avec la possibilité pour les élèves de cumuler**  
491 | **deux enseignements. La mise en place de ces enseignements ne serait pas assortie**  
492 | **d'un travail supplémentaire à la maison pour les élèves, la découverte des**  
493 | **disciplines technologiques étant centrée autour d'un travail pratique en classe.** Les  
494 | programmes doivent être conçus de façon à ce que l'augmentation du temps de cours pour  
495 | les élèves ne se traduise pas en travail personnel supplémentaire au domicile.

496 | De même les enseignements artistiques en seconde, qui préparent aux filières littéraires à  
497 | options, doivent avoir un horaire minimum de 3h hebdomadaire en effectifs limités avec les  
498 | moyens budgétaires nécessaires pour leur mise en place (heures postes, rétribution des  
499 | intervenants...)

500 | Les séries du cycle terminal doivent être clairement identifiées et conçues en lien avec leurs  
501 | débouchés dans l'enseignement supérieur, et aussi en lien avec l'insertion professionnelle  
502 | pour les bacs pro : choisir une série, c'est approfondir certains enseignements, et ~~renoncer~~  
503 | ~~en alléger~~ à d'autres. L'horaire des disciplines de spécialité doit augmenter de la Première à  
504 | la Terminale. Les disciplines nouvelles pour les élèves [15] doivent être introduites dès la  
505 | Première, afin de permettre l'appropriation sur l'ensemble du cycle terminal. Les horaires et  
506 | conditions d'enseignement doivent rester nationaux de façon à assurer l'égalité de  
507 | traitement. Les conditions de vie et d'encadrement doivent préparer les élèves à l'exercice  
508 | de responsabilité démocratique et à l'autonomie dont ils disposeront dans l'enseignement  
509 | supérieur.

510 | Des moyens doivent être alloués aux lycées pour leur permettre d'ouvrir des options  
511 | facultatives.

512 | Si la voie générale conduit a priori vers les formations supérieures longues, la voie  
513 | technologique doit conduire principalement vers des formations supérieures professionnelles  
514 | courtes qui doivent conserver leur double finalité : insertion professionnelle et poursuites  
515 | d'études. Les BTS doivent rester spécialisés et tournés vers l'accès à l'emploi, ce qui n'est  
516 | pas contradictoire avec des poursuites d'études ultérieures, qu'il faut amplifier. Le SNES  
517 | défend le maintien et le développement de sections de BTS de proximité au sein des lycées  
518 | publics. Les classes préparatoires doivent tenir compte de l'évolution du lycée (structure et  
519 | programmes). Elles doivent accueillir davantage de jeunes de milieu populaire [16], ce qui  
520 | passe par la consolidation des classes de proximité existantes. Le SNES demande  
521 | l'harmonisation sur le territoire des conditions d'enseignement (effectifs par classe, options,  
522 | filières). ~~Il s'interroge sur les classes préparatoires mixtes implantées à l'Université, en~~  
523 | ~~particulier celles qui ne correspondent à aucune innovation pédagogique.~~

524 | Le lycée doit s'ouvrir davantage notamment en accueillant des manifestations culturelles et  
525 | de formation. Les adultes doivent pouvoir y trouver des solutions à leur demande de  
526 | formation continue dans le cadre du service public dans des GRETA relancés.

527 | ○ **2.3.3 Contenus au lycée**

528 Les différentes disciplines des lycées généraux et technologiques doivent permettre à  
529 chaque élève de construire une appréhension globale du monde qui l'entoure et des  
530 controverses qui le traversent [17], de développer ses connaissances, son esprit critique et  
531 son pouvoir d'agir. Pour cela, les programmes doivent être construits en cohérence au sein  
532 de chaque série, afin de permettre aux enseignants des différentes disciplines de croiser les  
533 regards sur des objets d'étude partagés. Ainsi l'ensemble des jeunes s'emparera-t-il de la  
534 culture commune quels que soient les parcours empruntés.

535 En particulier, le SNES demande un travail approfondi sur les disciplines technologiques, sur  
536 leur place, leurs contenus et les démarches pédagogiques spécifiques en Seconde, et dans  
537 les séries technologiques ou générales. ~~Concernant les disciplines générales, faut-il~~  
538 ~~proposer, par exemple, que tous les élèves poursuivent les mathématiques jusqu'en~~  
539 ~~Première et l'histoire-géographie jusqu'en Terminale, quelle que soit leur série ?~~

540 Il faut réfléchir à un enseignement d'informatique en tant que tel. La seule validation  
541 d'acquisitions extérieures au lycée ne peut être suffisante (b2i).

542 Mettre en place des pédagogies variées et différenciées, et travailler avec les élèves en  
543 explicitant les attentes intellectuelles – indispensable pour la démocratisation –, nécessite  
544 des temps de travail avec des effectifs de moins de 20 élèves [18]. Dans toutes les voies et  
545 à tous les niveaux, toutes les disciplines doivent en bénéficier.

546 Le baccalauréat [19] est la garantie d'objectifs communs et de l'égalité de traitement des  
547 élèves sur tout le territoire : ~~les épreuves doivent être réfléchies globalement dans chaque~~  
548 ~~série, de façon à se compléter et à évaluer toutes les facettes des apprentissages.~~ Ces  
549 épreuves doivent ~~rester être~~ nationales ~~et,~~ terminales ~~et anonymes~~, notamment les oraux  
550 de langues vivantes. Le délai de correction nécessaire à une évaluation correcte des  
551 candidats au baccalauréat, qui a été réduit dans le cadre de la prétendue « reconquête du  
552 mois de juin », doit être rallongé par une adaptation du calendrier des épreuves.

### 553 ○ **2.3.4 Parcours de formation au lycée**

554 La réussite des jeunes au lycée et la prévention du décrochage scolaire supposent que les  
555 élèves soient en capacité de donner du sens à leur formation et de se projeter dans un  
556 avenir suffisamment ouvert. Leur projet d'orientation se construit progressivement,  
557 accompagné par les équipes pédagogiques (enseignants, CPE et Co Psy) pluri-  
558 professionnelles et suivi ~~individuellement de manière approfondie~~ par le conseiller  
559 d'orientation psychologue. Le lycéen acquiert ainsi peu à peu son autonomie. Le tutorat ~~par~~  
560 ~~des enseignants non formés ou des CPE~~ n'est pas la solution.

561 L'implication de l'équipe pédagogique et pluri-professionnelle afin de mener l'élève jusqu'à  
562 une qualification de niveau minimum IV (baccalauréat) est fondamentale. L'école ne peut se  
563 contenter du repérage des élèves décrocheurs. Elle doit aussi analyser les besoins et mettre  
564 en œuvre des dispositifs permettant aux élèves de rejoindre les formations qualifiantes de  
565 leur choix. Les personnels permanents de la MGI sur le terrain ~~peuvent~~ doivent être associés  
566 à cette démarche dans toutes les académies.

567 La mission de la MGI reste toujours pertinente dans un contexte où les sorties sans diplômes  
568 atteignent un volume d'environ 20000 jeunes (décrochage, manque d'affectation résultent  
569 de fermeture de filière...) à la fin de chaque année scolaire sur une période de douze mois.  
570 Toutes les composantes du système éducatif sont concernées. Le périmètre de la MGIEN  
571 concerne avant tout les plus de 16 ans ; son objectif s'inscrit pleinement dans la scolarité  
572 obligatoire jusqu'à 18 ans quelle que soit la nature des besoins à prendre en compte :

- 573 • Prévenir le décrochage dès le collège par des modules adaptés (Groupe  
574 d'Aide à l'Insertion, cellule de veille...)
- 575 • Remédier au décrochage, y compris après une longue période  
576 d'absentéisme en centrant cette médiation sur le retour dans le cursus  
577 scolaire de formation initiale ;

- De réelles possibilités d'accès à une formation qualifiante choisie soit par la voie de la formation initiale soit par la voie de formations adaptées assurées par les Greta.

Pour la MGIEN, l'Etat engagé par la loi d'orientation sur l'éducation doit assumer sa responsabilité à la fois en terme de moyens :

- Un financement budgétaire à la hauteur des besoins ;
- Des personnels permanents en nombre et en qualifications suffisants

Le fonctionnement des plates-formes d'appui aux décrocheurs [20] doit être revu. Aucun élément autre que celui de l'identité du jeune et son dernier établissement de formation ne doivent être communiqués à des organismes extérieurs à l'EN. Les recommandations de la CNIL interdisant l'extraction de données et la constitution de fichiers doivent être strictement respectées. En particulier il ne doit pas y avoir communication de données personnelles concernant les jeunes et leurs familles à des organismes extérieurs à l'Éducation nationale.

Les lycéens ont le droit de se tromper et de changer d'orientation : les passerelles [21] doivent pouvoir être empruntées. Celles-ci doivent rester dans le cadre de l'année scolaire, se traduire par des moyens d'enseignement supplémentaires et ne peuvent se résumer à des stages laissés sous la responsabilité des familles ou non, pendant les vacances notamment.

#### ^ 2.4 Les poursuites de formation et la ftlv

L'offre de Formation Continue des Adultes du service public d'Éducation nationale, s'est développée depuis 1973 par le biais du réseau des GRETA. Véritable service public de formation continue, intégré dans une démarche de formation tout au long de la vie, le réseau des GRETA est garant d'une offre de formation de proximité très diversifiée dans un but d'éducation permanente ou de formation professionnelle continue. Pour ce service public, le SNES exige une déclinaison en établissements publics locaux, avec conseil d'administration où siègent des délégués des personnels et des représentants des organisations syndicales représentatives. Ce conseil définirait la politique de l'établissement dans le cadre d'un pilotage national à déclinaison régionale, ceci en synergie avec la formation initiale professionnelle des jeunes.

Ce réseau devrait être en première ligne pour permettre aux jeunes sortis du système d'éducation sans qualification d'acquérir un premier niveau de qualification, mais ce ne peut être qu'un palliatif nécessaire compte tenu des difficultés inhérentes à la politique actuelle en matière d'éducation.

Leur existence est aujourd'hui menacée par la fermeture des GRETA pour créer une nouvelle structure avec les GIP.

Le SNES ne peut accepter que l'Education Nationale se dessaisisse de la FCA et mette en péril le service public de formation des adultes.

Le SNES appelle à voter « CONTRE » le passage des GRETA en GIP. Chaque CA support de GRETA doit refuser ce démantèlement.

La cessation d'activités des GRETA existants doit être votés par le CA de l'établissement support et l'adhésion au GIP par chaque établissement. Nous devons mener campagne auprès des autres représentants pour refuser cette transformation.

### 3 . MÉTIERS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION

Les défis à relever pour permettre une réelle démocratisation du secondaire, la réussite de tous les élèves, interrogent fortement les métiers de l'EN aujourd'hui. Les enseignants modifient leurs pratiques et font évoluer leur métier, par essais, tâtonnements, ils ajustent en permanence leur enseignement, jonglant entre la prescription et la réalité du terrain, afin

626 de tenir coûte que coûte la qualité du travail.

627 Face à l'incertitude, ils ont besoin de sortir de leur isolement, et le collectif de travail s'avère  
628 une nécessité pour garantir la liberté pédagogique et l'expertise enseignante face aux  
629 attaques diverses et aux remises en cause de leur expertise professionnelle. D'autre part, la  
630 réflexion sur les pratiques doit pouvoir se faire en s'appuyant sur une recherche en  
631 pédagogie et didactique qui soit réellement indépendante, ce qui signifie que l'Institut  
632 Français de l'Éducation (IFE ex INRP) doit pouvoir mener ses travaux en dehors de toute  
633 pression politique, et de manière autonome vis-à-vis de la DGESCO.

634 Les enseignants et CPE doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance d'un temps de  
635 travail collectif, au-delà même des tâches de concertation nécessaires. Afin de rester  
636 concepteurs de leur métier, ils doivent pouvoir se réunir entre pairs pour parler de leur  
637 travail, confronter leurs pratiques et débattre ensemble des dilemmes de métier qui sont au  
638 cœur de leur activité. Les conditions doivent être réunies pour que ce type de collectif puisse  
639 exister [22], sans jugement de valeur ni présence de la hiérarchie.

640 Le développement des TICE, s'il peut faciliter certains aspects du travail, tend aussi à isoler  
641 les personnels en les assignant trop souvent devant leur écran, augmentant leur temps de  
642 travail en dehors des cours. Il peut tendre aussi à esquiver la relation « en présentiel » entre  
643 parents et personnels, ou court-circuiter la relation pédagogique, notamment concernant les  
644 résultats aux évaluations, entre élèves et enseignants. Il y a nécessité d'une vraie intégration  
645 dans le temps de travail de la maintenance informatique comme de l'animation pédagogique  
646 des TICE ; maintenance et animation qui doivent être assurées par des personnels de  
647 l'Éducation Nationale formés, à hauteur de la charge, ce qui exclut tout recours à des  
648 personnels extérieurs privés.

649 Les réformes récentes tendent à brouiller les spécificités professionnelles et à faire de  
650 l'enseignant, surtout le professeur principal, une sorte de personnel « multi-tâches » à  
651 même de s'occuper de l'orientation, du suivi éducatif global. Or la qualité du travail éducatif  
652 envers les élèves s'appuie au contraire sur l'articulation du travail des équipes pluri-  
653 professionnelles. La qualification de psychologue des CO-Psy est sans cesse remise en  
654 cause, pourtant elle est un atout pour l'institution scolaire sur un triple plan :

- 655 • pour l'élève d'abord dont la problématique de choix d'orientation est replacée dans le  
656 cours de son développement psychologique et social avec le souci de son émancipation et  
657 de son accès à l'autonomie ;
- 658 • pour les enseignants qui doivent pouvoir s'appuyer sur l'éclairage des CO-Psy en  
659 psychologie de l'adolescence et de l'éducation pour mieux identifier les difficultés des  
660 élèves et des groupes, et travailler en complémentarité la question de l'orientation ;
- 661 • pour l'institution qui dispose de personnes capables de s'appuyer sur la question de  
662 l'avenir à l'adolescence pour en faire un levier d'élévation du niveau d'aspiration, et de  
663 prévention du décrochage.

664 Le SNES demande une modification de la loi sur la formation et l'orientation tout au long de  
665 la vie et l'abrogation du cahier des charges de labellisation qui impose aux CO-Psy un autre  
666 référentiel métier. Il s'oppose à l'intervention régulière des Co Psy et dans d'autres lieux  
667 d'exercice que les CIO et les établissements. Il exige que la qualification de conseiller  
668 d'orientation psychologue soit requise pour l'intervention auprès des publics en formation  
669 initiale.

670 Or cette palette de compétences est non seulement utilisée a minima du fait des effectifs  
671 mais risque d'être détournée au profit d'autres publics et d'autres structures de l'EN.

672 Le savoir-faire L'expertise des CPE est d'abord relationnel, il s'inscrit dans le travail de  
673 l'équipe pédagogique et éducative et implique une connaissance large du système éducatif  
674 et des partenaires locaux. Le suivi individualisé et collectif des élèves, l'écoute et les liens  
675 avec les familles permettent des régulations et des médiations qui réinstituent la relation

676 | scolaire là où elle est contestée, notamment la dimension collective de l'enseignement. Sa  
677 | mission d'animation, dans le cadre de la formation des délégués par exemple, permet de  
678 | favoriser l'émergence d'une citoyenneté active et éclairée. Leur rôle ne peut être réduit ni à  
679 | une fonction répressive, ni à un rôle de conseiller technique du chef d'établissement. ~~mais~~  
680 | ~~s'articule à la prise en charge mutualisée des fonctions de vigilance et de contrôle~~ [23].

681 | CPE, enseignants, CO-Psy interviennent ainsi, chacun avec leur spécificité, de manière  
682 | complémentaire pour trouver les solutions adaptées aux difficultés des élèves et promouvoir  
683 | leur réussite. Cela nécessite que soit reconnu un temps de concertation entre ces différents  
684 | métiers.  
685 | -----

686 | [1] Tableau chômage des jeunes/niveau de qualification.

687 | [2] Impact de la formation sur la croissance.

688 | [3] OCDE : Évolution du taux de scolarisation des jeunes

689 | [4] Mandat de congrès sur la culture commune : Le Mans, Clermont, Perpignan

690 | [5] ~~Non pas selon la définition de la Commission européenne, mais~~ au sens de « savoir en  
691 | action »

692 | [6] [l'appel du colloque collègue](#)

693 | [7] Voir nos mandats sur l'interdisciplinarité qui restent valides.

694 | [8] Voir nos mandats sur l'histoire des arts qui restent valides

695 | [9] Scolarité obligatoire à 18 ans : Clermont-Ferrand 2007

696 | [10] Assortie de passerelles, voir 2.3.4 11

697 | [11] Construction en voies et séries sur des champs de métiers, de technologies ou de  
698 | disciplines : Perpignan 2009

699 | [12] Construction de la Seconde de détermination : Perpignan

700 | [13] Construction en voies et séries sur des champs de métiers, de technologies ou de  
701 | disciplines : Perpignan 2009

702 | [14] Là se situe le débat : quelle part aux disciplines déjà connues des élèves ? Faut-il  
703 | réduire la part des disciplines du collège, de façon à permettre une imprégnation suffisante  
704 | des nouvelles disciplines (particulièrement technologiques) sans pour autant alourdir de trop  
705 | l'horaire élève ?

706 | [15] Communication, gestion de la culture en série L, spécialisation scientifique accrue en  
707 | série S : Perpignan 2009

708 | [16] Ouverture et consolidation des prépas de proximité : Le Mans 2005

709 | [17] Culture commune et programmes du lycée : Perpignan 2009

710 | [18] Effectifs des classes (dans un premier temps, maximum de 25 élèves par classe en  
711 | Seconde, et 30 dans le cycle terminal) : Perpignan 2009

712 | [19] Baccalauréat et entrée dans le supérieur, refus du CCF : Strasbourg 2001, Le Mans  
713 | 2005, Clermont-Ferrand 2007

714 | [20] Voir <http://www.snes.edu/-Mission-generale-d-insertion-MGI-.html>

715 | [21] Passerelles : Perpignan 2009

716 | [22] Mandats de Perpignan 2.4.2.2 sur le forfait de 2 heures hebdo pour travail en équipe

717 | [23] Mandats de Perpignan

Pour : 89  
Contre : 6  
NPPV : 0  
ABST : 1



## **Formation Continue des Adultes / GRETA MISSION DE SERVICE PUBLIC de L'EDUCATION NATIONALE**

Depuis toujours le SNES est attaché à l'existence et au développement d'un service public de formation des adultes dans l'Education Nationale.

Le congrès de CRETEIL et les derniers congrès nationaux ont clairement réaffirmé cette volonté

La Formation Continue des Adultes de l'Education Nationale existe depuis 1973 . Elle est mise en œuvre par le biais du réseau des GRETA. Malgré son obligation de fonctionner sur fonds propres ,soumis au code des marchés publics et placé dans un marché de la formation des adultes fortement concurrentiel, il demeure un dispositif de formation à l'écoute des publics fragilisés car souvent sans qualification ou écartés du marché du travail.

**Leur existence est aujourd'hui menacée par la fermeture des GRETA pour une créer une nouvelle structure les GIP**

la loi Warsmann impose la transformation des GRETA en GIP / GRETA pour 2013 .

Une nouvelle gouvernance des GIP dits GRETA, par un conseil d'administration où les représentants des personnels pourraient être volontairement écartés, ouvert à des partenaires extérieurs à l'Education Nationale, publics ou privés, imposant leurs propres intérêts et propulsant de fait le désengagement de l'Etat, se mettrait en place .

Cette structure complètement autonome indépendante et sans lien direct avec l'Education Nationale entraine :

-Des regroupements de GRETA sur un territoire plus vaste, avec toutes les suppressions de postes « supposés en doublon ou redondants» et la non titularisation des contractuels.

-Des choix dans l'offre de formation en privilégiant les formations « nobles et rentables » au détriment des formations de faible niveau pour les publics éloignés de l'emploi.

-Des mutations de personnels et une mobilité accrue des intervenants sur différents sites distants. Même transféré au GIP le sort des personnels devra être remis en question dans les quatre années qui suivent la création du GIP. Leur statut de droit public ou de droit privé dépendra de chaque GIP

-Les « nouveaux » CFC (Conseillers en Formation Continue) seront embauchés par chaque GIP qui devrait à ce titre vraisemblablement prendre en charge leur salaire. On a déjà vu la disparition de la plupart des postes gagés suite à l'imputation de charges supplémentaires aux GRETA.

**De par son implantation et sa représentation dans les lycées, de par sa représentativité dans les CA, le SNES a un rôle décisif et une lourde responsabilité.**

Le Conseil d'Administration de l'établissement support du GRETA est garant de la transparence et du fonctionnement du GRETA (même si on peut regretter que l'information ne soit souvent que peu claire, partielle et peu compréhensible pour l'ensemble des membres du CA). Il est le lieu juridique où se votent le budget annuel et le compte financier du GRETA, dont dépendent sa politique et les emplois.

Le SNES ne peut accepter que l'Education Nationale se dessaisisse de la FCA et mette en péril le service public de formation des adultes.

Le SNES appelle à voter « CONTRE » le passage des GRETA en GIP  
CHAQUE CA support de GRETA DOIT REFUSER CE DEMANTELEMENT !

La cessation d'activités des GRETA existants doit être votée par le CA de l'établissement support et l'adhésion au GIP par chaque CA d'établissement. Nous devons mener campagne auprès des autres représentants pour refuser cette transformation.

Nous ne pouvons admettre la précarisation croissante des personnels et proposons des perspectives de titularisation dans le cadre de l'Education Nationale et de la filière Ingénierie de formation.

Nous proposons de maintenir les GRETA dans l'Education Nationale et devons réfléchir à un statut d'Etablissement public d'Orientation et de Formation tout au long de la vie (type EPLE) L'Education et la formation Tout au Long de la vie doit être une réalité. Le SNES y est pleinement impliqué à tout niveau national, académique et dans les sections d'établissement. Le congrès de CRETEIL demande au congrès national de se donner les mandats lui permettant de développer le service public d'Education et de formation des adultes.

Pour : 80  
Contre : 0

NPPV : 3  
ABST : 13

## **Motion Créteil Thème 1**

### **Pour une culture émancipatrice**

Elle doit permettre, par la sollicitation de différents champs disciplinaires, l'accès de touTEs à la compréhension des diverses grilles de lecture du monde d'aujourd'hui. Une telle culture scolaire est donc nécessairement de portée universelle, et ce qui fait sens commun, ce n'est pas tant le fait que toute une classe d'âge doive apprendre et avoir acquis la même chose au même moment de son parcours, indépendamment de ses origines sociales et de ses aptitudes, (conception qui ne peut conduire qu'à une définition d'un strict minimum sur le modèle du socle), mais le fait que nous sommes touTEs confrontéEs au même monde, et qu'au final de son parcours scolaire, chacunE aura pu s'approprier un large éventail commun de méthodes, d'analyses et de pratiques qui, formant à l'esprit critique, lui permettront d'agir et penser en être libre.

Comme l'indique le prérapport (1-2-1) la culture scolaire qu'il s'agit de transmettre est bien « un élément structurant d'un second degré cohérent », et au-delà d'un système éducatif cohérent.

Pour 64  
Contre 1  
NPPV 6  
Abst 25

## Motion Créteil Thème 1

### **Pour que l'Histoire-Géographie retrouve toute sa place de véritable discipline de formation intellectuelle.**

La disparition de l'HG en TS s'est faite pour de mauvaises raisons et c'est à juste titre qu'on peut y voir une menace ou tout au moins un affaiblissement de la discipline. Car cette mesure n'est que la partie émergée de l'iceberg si l'on considère les nombreuses mutations silencieuses qu'elle subit depuis plusieurs années.

En effet, la tendance qui se profile à travers les réécritures des programmes et les nouvelles pratiques prescrites est inquiétante. Loin d'en faire une discipline exigeante en termes de formation intellectuelle, elle est cantonnée de plus en plus dans ses fonctions de discipline à «vocation civique», mais entendue dans une acception bien réductrice et contestable du terme. Centrage encore fort sur une histoire nationale, constitution d'un « roman européen », éducation au développement durable, multiplication d'études particulières autour de grandes figures et d'événements juxtaposés et dénués d'analyse complexe des origines et du jeu des acteurs sociaux, en vue de constituer une sorte d'imagier commun à une génération. C'est d'une citoyenneté d'appartenance et non d'une citoyenneté critique qu'il s'agit...

Sous prétexte de favoriser la réussite et de développer les « compétences à l'écrit » les exercices de la discipline sont de plus en plus centrés sur la restitution de connaissances, pure et simple. Certes, les enseignants résistent, mais dans un tiraillement permanent et inconfortable car pèse toujours fortement la nécessité de finir (ou presque...) le programme ! A ce jeu, point n'est besoin d'entrer dans une grammaire disciplinaire, d'aller travailler la méthode, les concepts, les raisonnements. On peut supprimer les heures en groupes réduits, voire projeter quelques films où d'autres « racontent » mieux que nous, mais où l'activité élève devient très secondaire voire inutile.

Les présupposés sous-tendant les réécritures des nouveaux programmes et plus encore des nouvelles épreuves ressemblent singulièrement à un formidable retour en arrière, créditant implicitement de vertus intégratrices et de cohésion sociale une «histoire-patrimoine commun» ou une «histoire-devoir de mémoire», niant toutes les tentatives de mettre réellement les élèves en réflexion, de développer une pensée critique articulée aux modes de raisonnement propres à la discipline (les finalités civiques surdéterminent les programmes et les méthodes ).

Par l'accumulation démentielle des faits et des notions alors que le volume-horaire ne cesse de diminuer, la discipline semble renoncer à toutes les expériences menées auparavant de mise en réflexion autour des sources (outil de l'historien), des témoignages contradictoires, voire des débats historiographiques qui sont là pour rappeler tout bonnement que l'histoire n'est pas le passé et que la géographie est une lecture d'un espace et de son occupation. Cette évolution de la discipline, que confirment les nouvelles épreuves nous semble particulièrement dramatique.

Inverser la tendance ne sera pas chose aisée : cela demande la mobilisation de la profession (inquiète de voir la discipline disparaître si les finalités civiques sont moins fortes), celle des historiens et géographes qui devraient réellement s'inquiéter des évolutions en cours de la discipline scolaire, qui préparent bien peu, même dans les séries L ou ES à des études en sciences humaines.

Paradoxalement sans doute, la première urgence serait d'affirmer la nécessité d'épreuves exigeantes en termes méthodologiques (faisant référence à une « grammaire de la discipline » sans doute à réinventer en partie), ce qui passe soit par des choix pour éviter des programmes infaisables si l'on souhaite dépasser les simples objectifs de mémorisation-restitution soit par une augmentation des horaires permettant de tenir les programmes proposés.

De ce type d'épreuves découlerait alors la nécessité de travail en groupes réduits avec les élèves sur cette méthode et sur les modes de raisonnements propres à l'histoire et à la géographie.

**Le SNES réclame la création d'une spécialité HG en L et/ou ES pour redonner à la discipline la place qui lui revient dans la formation intellectuelle des élèves, au-delà de ses finalités proprement « civiques », et qui serait utile à des études supérieures en sciences humaines ou sociales par exemple.**

Il faut faire le pari offensif que la discipline présente des modes de pensées qui lui sont propres qui ont toute leur place dans la formation intellectuelle des élèves et qui offre au-delà des repères classiques souvent évoqués, des formes de raisonnements propres à comprendre l'évolution des sociétés, leur rapport au passé, et leur mode d'appréhension du territoire aux différentes échelles.

Pour : 45

Pour version initiale : 42

NPPV : 1

Abstention : 4